

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 OCTOBRE 2023

Présents : Mmes LAGUT Martine, BODIGER Marcelle, Mrs PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, HUGUES Maurice, GERMAIN Christophe, TERRY Christian, DOCHIER Franck, REGAL François, MONICO Fernando, MONNET Jean-Michel

Absents Excusés : Mr GARNIER Christian, Mme REBOULET Florence

Absents : Mrs GIVET Laurent

Secrétaire de séance : Mr BURCET Richard

Mme LAGUT ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

1 – APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2023

2 – SDED : RENFORCEMENT RÉSEAU BT POSTE VILLAGE PAR MUTATION

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Énergie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiquetechniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste VILLAGE CREPOL par mutation	
Dépense prévisionnelle HT	4 140.97
dont frais de gestion :	197.19 €
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme	4 140.97 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drôme et ENEDIS.
- 2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3°) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

L'arrivée de Mme REBOULET Florence modifie l'effectif présent

3 – CONSTITUTION DE DROIT DE SERVITUDE SPECIALE AU PROFIT D'ENEDIS
PARCELLE ZM 43

La commune est propriétaire des parcelles ci-après désignées :

A CREPOL (DRÔME) 26350 Les Grands Chanteux.

Une parcelle de terrain à usage de chemin.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZM	43	LES GRANDS CHANTEUX	00 ha 28 a 80 ca

En vue de la signature de l'acte authentique à recevoir par Maître Zenab AMIDOU-GIUSTI Notaire à PONT-EVEQUE au profit d'Enedis à la suite d'une convention de servitude sous seing privés signé en date du 10 novembre 2021.

VU la convention de servitude signée et le projet d'acte notarié, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la signature de l'acte authentique et accepte la régularisation authentique de la constitution de droit de servitude spéciale au profit d'Enedis.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié à recevoir par Maître Zenab AMIDOU-GIUSTI, Notaire à PONT-EVEQUE (38780) - 143 Montée Lucien Magnat.

4 – CONSTITUTION DE DROIT DE SERVITUDE SPECIALE AU PROFIT D'ENEDIS PARCELLES A 773 ET A 775

La commune est propriétaire des parcelles ci-après désignées :

A CREPOL (DRÔME) 26350 Espace de la Liberté.

Une parcelle de terrain.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	773	1 ESP DE LA LIBERTE	00 ha 80 a 50 ca
A	775	LE VILLAGE	00 ha 05 a 50 ca

Total surface : 00 ha 86 a 00 ca

En vue de la signature de l'acte authentique à recevoir par Maître Zenab AMIDOU-GIUSTI Notaire à PONT-EVEQUE au profit d'Enedis à la suite d'une convention de servitude sous seings privés signés en date du 10 novembre 2021.

VU la convention de servitude signée et le projet d'acte notarié, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la signature de l'acte authentique et accepte la régularisation authentique de la constitution de droit de servitude spéciale d'implantation d'un poste de distribution publique au profit d'Enedis selon le plan ci-joint.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié à recevoir par Maître Zenab AMIDOU-GIUSTI, Notaire à PONT-EVEQUE (38780) - 143 Montée Lucien Magnat.

5 - CONSTITUTION DE DROIT DE SERVITUDE SPECIALE AU PROFIT D'ENEDIS PARCELLE D 4

La commune est propriétaire des parcelles ci-après désignées :

A CREPOL (DRÔME) 26350 Les Bourdognes.

Une parcelle de terrain à usage de chemin.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	4	LES BOURDOGNES	07 ha 30 a 10 ca

En vue de la signature de l'acte authentique à recevoir par Maître Zenab AMIDOU-GIUSTI Notaire à PONT-EVEQUE au profit d'Enedis à la suite d'une convention de servitude sous seing privés signé en date du 10 novembre 2021.

VU la convention de servitude signée et le projet d'acte notarié, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la signature de l'acte authentique et accepte la régularisation authentique de la constitution de droit de servitude spéciale d'implantation d'un poste de distribution publique au profit d'Enedis selon le plan ci-joint.
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer l'acte notarié à recevoir par Maître Zenab AMIDOU-GIUSTI, Notaire à PONT-EVEQUE (38780) - 143 Montée Lucien Magnat.

6 – CRÉATION D'EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 02/12/2023, en raison de l'avancement de grade de l'agent.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe non complet à compter du 01/12/2023 pour une durée de 10h30, en raison de l'avancement de grade de l'agent

Madame le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRE TEMPS COMPLET

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 02/12/2023 pour une durée hebdomadaire de 35 H.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial

Grade : Adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

TEMPS NON COMPLET

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe non complet à raison de 10h30 à compter du 01/12/2023.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique Territorial

Grade : Adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 02/12/2023 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- **DÉCIDE** de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe non complet à compter du 01/12/2023 pour une durée hebdomadaire de 10h30.
- **DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2023 de la commune.

7 – TARIFS LOCATION TABLES ET CHAISES ANNÉE 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location des tables et des chaises pour l'année 2024. Elle propose de maintenir les tarifs de 2023.

Le conseil municipal, après l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les tarifs suivants au 1^{er} Janvier 2024 :

5 € la table ;

0.50 € la chaise.

Pour la caution il sera demandé 60 € par table prise et 60 € s'il y a uniquement la location des chaises.

8 – TARIFS LOCATION SALLE SOUS LA MAIRIE ANNÉE 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes d'utilisation de la salle située sous la Mairie pouvant recevoir 30 à 40 personnes. Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les tarifs suivants au 1^{er} Janvier 2024 :

De louer la salle pour les réunions de formations à 60 € par jour, plus 25 € par journée supplémentaire ;

La location est de 120 € pour un jour, nettoyage compris ;

La location est de 160 € pour deux jours consécutifs, nettoyage compris ;

Pour des demi-journées de location à but non lucratif, la location est de 40 € ;

Pour des demi-journées de location à but lucratif, la location est de 70 €.

Une caution de 1.000 Euros sera demandée ainsi que le contrat d'assurance responsabilité civile du loueur.

15 – QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture du mail de réponse de VRAgglo concernant le problème de la lagune. Des réparations sont programmées pour l'année 2024.
- Présentation des devis du SIEH et des travaux d'électricité au local de l'ancienne cantine.
- Un devis a été demandé à Archer pour la taille des platanes en novembre
- Présentation du devis de l'entreprise PACCARD pour la pose de grillages anti-pigeons à l'église, en attente d'un devis pour l'installation d'une horloge côté nord.
- Bail commercial local ancienne cantine pour installation d'un commerce de restauration à prévoir : Selon le notaire, ce bail commercial doit être assujéti à TVA. Bail 3-6-9.
- Présentation de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) : la commune doit définir des zones d'accélération. A voir.
- Lecture des courriers du Département informant que la commune bénéficie pour 2023 d'une dotation relative à la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et d'une dotation du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle.
- Information sur le dispositif « Village d'Avenir »
- Présentation du devis de l'association parents d'élèves de l'école des collines de Valherbasse – Abricot pour le spectacle feu du 9 décembre 2023 : une participation est demandée à la commune

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 22h20

Secrétaire de Séance,



Le Maire,

